

Department of Health / Ministère de la Santé
P.O. Box / Case postale 5100
Fredericton, NB / Fredericton (N.-B.) E3B 5G8

Date September 21, 2022 / Le 21 Septembre 2022

To / Dest. All Physicians, Nurse Practitioners, / Ensemble des médecins et des infirmières praticiennes, New Brunswick College of Pharmacists /Ordre des pharmaciens, New Brunswick Pharmacists' Association / directeur général, Association des pharmaciens du Nouveau-Brunswick,

From / Exp. Eric Levesque, Associate Deputy Minister / Sous-ministre délégué

Copies Dr./D^{re} Jennifer Russell; Regional Medical Officers of Health / Médecins-hygiénistes régionaux; New Brunswick Medical Society / Société médicale du Nouveau-Brunswick; Nurses Association of NB / Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick; eVisit NB; Tele-care 811 / Télés-Soins 811; Extra Mural - Ambulance New Brunswick / Extra-mural Ambulance Nouveau-Brunswick; Social Development / Développement sociale; First Nations / Premières Nations; /, RHA PH Directors / directrices de la santé publique des RRS; VP Community Jean Daigle, Jacques Duclos, Regional Health Authority VPs / Régies régionales de la santé VP; Penny Higdon; Nicole Poirier; Lindsay Mell; Tina LeClerc; Shelley Landsburg

Subject / Objet **Updates on Paxlovid Access and Eligibility / Changements concernant l'accès et l'admissibilité au Paxlovid**

Primary care providers have been able to prescribe nirmatrelvir/ritonavir (PAXLOVID) for COVID-19 positive patients since April 2022. To increase accessibility of this time-sensitive medication, the New Brunswick College of Pharmacists added pharmacist assessment and prescribing for COVID-19 to the pharmacists scope of practice.

Effective September 21st the Department of Health is offering funding for pharmacist assessment and prescribing of Paxlovid for the treatment of mild to moderate COVID-19 infection. Select pharmacies will have pharmacists able to assess COVID positive adults and prescribe Paxlovid, if appropriate. A list of participating pharmacies can be found [here](#).

Additionally, due to an improvement in supply of the antiviral, the eligibility criteria have been broadened to benefit more New Brunswickers.

Prescribing Process:

Prescribers (Primary Care Providers and Pharmacists) need to verify the patient's eligibility by completing the updated [eligibility form](#). Primary Care providers must send the form to the community pharmacy with the

Depuis avril 2022, les fournisseurs de soins primaires peuvent prescrire le nirmatrelvir/ritonavir (PAXLOVID) aux patients atteints de la COVID-19. Afin d'accroître l'accessibilité de ce médicament, qui doit être administré rapidement, l'Ordre des pharmaciens du Nouveau-Brunswick a ajouté l'évaluation des patients et la prescription de celui-ci contre la COVID-19 au champ de pratique des pharmaciens.

À compter du 21 septembre, le ministère de la Santé offrira un financement pour l'évaluation des patients et la prescription de Paxlovid par les pharmaciens pour le traitement d'une infection par la COVID-19 de légère à modérée. Certaines pharmacies compteront sur des pharmaciens qui pourront évaluer les adultes atteints de COVID-19 et leur prescrire du Paxlovid, au besoin La liste des pharmacies participantes se trouve [ici](#).

De plus, compte tenu de l'approvisionnement de l'antiviral devenu plus abondant, les critères d'admissibilité ont été élargis pour que celui-ci puisse être offert à plus de personnes dans la province.

Processus de prescription

Les prescripteurs (fournisseur de soins de santé primaires et pharmaciens) doivent vérifier l'admissibilité du patient en remplissant [le formulaire](#) à jour prévu à cet effet. Les fournisseurs de soins de santé primaires

prescription. The eligibility form is available on the [NB Drug Plan Website](#).

The pharmacist will review the current medication profile and assess appropriateness of prescribing and dispensing Paxlovid.

Updated Eligibility Criteria

Paxlovid is recommended for adults over 18 if they:

- have developed symptoms that began in the last 5 days, and
- have tested positive for COVID-19, and
- are at higher risk of severe outcomes.

Patients may be considered at higher risk of severe outcomes if they meet one or more of the following criteria:

- are not fully vaccinated,
- are an older adult - your risk increases with age,
- have one or more chronic medical conditions,
- are moderate to severely immunocompromised, due to a medical condition or treatment,

Depending on the patients age and health status, they may still be considered at higher risk of developing severe outcomes - even if they have received all of the COVID-19 vaccine doses that they are eligible for.

Individuals without a Primary Care Provider

Primary care providers are asked to accommodate patients with COVID-19 as much as possible due to the time restrictions associated with this medication. However, individuals without a primary care provider or who cannot access theirs, can contact a participating pharmacy to be assessed found [here](#).

Individuals that cannot access a provider or pharmacist can call 811 or visit <https://www.evisitnb.ca/>. Patients will be assessed and, if appropriate, will be given an appointment with a nurse practitioner or doctor.

doivent ensuite l'envoyer à la pharmacie du patient avec l'ordonnance. Ce formulaire est accessible sur le [site Web du Régime médicaments du Nouveau-Brunswick](#).

Le personnel de la pharmacie communautaire passera en revue le profil pharmaceutique actuel et évaluera la pertinence de prescrire et délivrer du Paxlovid.

Nouveaux critères d'admissibilité

Le Paxlovid est recommandé aux adultes de plus de 18 ans qui :

- présentent des symptômes depuis 5 jours ou moins;
- ont reçu un résultat positif à la COVID-19;
- présentent un risque plus élevé de complications graves.

Un patient ou une patiente qui présente un risque plus élevé de complications graves répond à un ou plusieurs des critères suivants :

- n'est pas pleinement vacciné(e);
- est un adulte plus âgé – le risque augmente avec l'âge;
- souffre d'une ou plusieurs maladies chroniques;
- est modérément ou gravement immunodéprimé en raison d'un problème de santé ou d'un traitement;

Selon son âge ou état de santé, un patient peut tout de même être considéré comme présentant un risque plus élevé de complications graves, même s'il a reçu toutes les doses de vaccins contre la COVID-19 auxquelles il a droit.

Patients sans fournisseur de soins primaires

Les fournisseurs de soins primaires sont invités à répondre aux besoins des patients ayant la COVID-19 dans la mesure du possible, en raison des limites de temps associées à ce médicament. Toutefois, les patients sans fournisseur de soins primaires ou qui ne sont pas en mesure de communiquer avec le leur peuvent communiquer avec l'une des pharmacies participantes dont la liste se trouve [ici](#) pour obtenir une évaluation.

Les patients qui ne sont pas en mesure de communiquer avec un fournisseur de soins primaires ou une pharmacie peuvent composer le 811 ou visiter le site <https://fr.evisitnb.ca/>. Ils seront évalués et obtiendront un rendez-vous avec une infirmière praticienne ou un médecin, s'il y a lieu.

For more information on Paxlovid

Review the Paxlovid Product [Monograph](#).

For assessment of eligibility, refer to the Firstline Algorithm link on the Eligibility Form.

Thank you for your ongoing collaboration,

Sincerely,

Pour en savoir davantage sur le Paxlovid

Passez en revue la [monographie](#) du Paxlovid.

Pour l'évaluation de l'admissibilité d'un patient, veuillez vous reporter au lien de l'algorithme de Firstline dans le formulaire d'admissibilité.

Merci de votre collaboration habituelle.

Salutations,



Eric Levesque
Associate Deputy Minister / Sous-ministre délégué
Department of Health / Ministère de la Santé